

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 14 décembre à 18h, le Comité Syndical du PETR Pays Comminges Pyrénées, régulièrement convoqué le mardi 7 décembre 2021 s'est réuni à distance en visioconférence via ZOOM sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI, Président.

Délégués en
exercice : 52

Délégués présents
avec voix
délibérative : 41

Quorum atteint

Votes pour : 41
contre : 0
abstentions : 0

Délégués titulaires présents : 28

(avec le Président)

CC Cagire Garonne Salat (8)

Michel Claude ABADIE - Jean-Claude DOUGNAC
Philippe GIMENEZ - Raymond JOUBE
Marie Christine LLORENS - Maryse MOURLAN
Brigitte SEGARD - Daniel WEISSBERG

CC Cœur et Coteaux du Comminges (9)

Claire VOUGNY- Julien LACROIX - Philippe BRILLAUD
Céline LAURENTIES-BARRERE
Jean-Claude DURROUX (*n'a pas pris part au vote, arrivée tardive*) - Lionel WELTER - Jean Yves DUCLOS
Michel DE GAULEJAC - Emilie SUBRA
Pierre SAFFORCADA

CC Pyrénées Haut-Garonnaises (10)

Alain PUENTE - Bernard PRINCE - Michel LADEVEZE
Philippe CRAMPE - Eric AZEMAR - Patrick SAULNERON
Bernard DUMAIL - Jean Pierre REBONATO
Dominique BERRE - Gérard BRILLET
John PALACIN (*n'a pas pris part au vote, départ*)

Délégués titulaires excusés :

CC Cagire Garonne Salat

Raymond NOMDEDEU

CC Cœur et Coteaux du Comminges

Magali GASTO OUSTRIC - Alain FRECHOU
Jean FERRERE - Gilbert SIOUTAC - Laure VIGNEAUX
Alain BOUBBE - Elisabeth ROUEDE
Marie Hélène FONTANEAU

Délégués titulaires présents ayant procuration : 1

CC Cagire Garonne Salat

Jean-Claude DOUGNAC pouvoir de Laure VIGNEAUX

Délégués suppléants présents ayant voix délibérative : 12

CC Cagire Garonne Salat (3)

Henri GOIZET - Claudette ARJO - Frédéric LAVAIL

CC Cœur et Coteaux du Comminges (6)

Michel AUBERDIAC - Monique REY - Marie NADALET
Annabelle FAUVERNIER - Sébastien DAVAND
Bernard FABARON

CC Pyrénées Haut-Garonnaises (3)

Patrick LAGLEIZE - André FILLASTRE - Serge COLLA



Délibération n°2021-04-15

Signature de la convention de partenariat pour l'accompagnement des communes dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments avec le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne (SDEHG)

Considérant que le SDEHG est lauréat de l'AMI SEQUOIA qui permet d'obtenir un financement pour accompagner les communes afin de massifier et d'optimiser les projets de rénovation énergétique, en vue de la préservation et de l'amélioration du patrimoine public bâti,

Considérant que le Conseiller en Energie Partagé du Pays Comminges Pyrénées réalise un accompagnement auprès des communes du territoire sur les projets de rénovation énergétique,

Considérant la validation de principe par le bureau syndical du 21 juillet 2021 de la convention de partenariat entre le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne et le Pays Comminges Pyrénées,

Monsieur le Président expose les contours de ce partenariat qui comprend pour le CEP du Pays Comminges Pyrénées :

- Le fait de répertorier le patrimoine bâti des communes du territoire et leurs données de consommation ;
- Le montage des projets de rénovation post audits ;
- Le suivi énergétique des bâtiments après rénovation.

En contrepartie, le SDEHG s'engage à :

- La mise à disposition d'un logiciel de suivi des consommations énergétiques ;
- Financer à travers les fonds ACTEE la maîtrise d'œuvre et l'assistance à maîtrise d'ouvrage à hauteur de 30 et 50% ;
- Valoriser les Certificats d'Economie d'Energie ;
- Mettre en place un accompagnement sur l'ingénierie financière au travers d'un poste de Conseiller en Financement Partagé.

Le présent partenariat est conclu pour une période de 2 ans à compter de sa signature.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

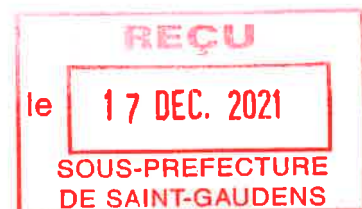
Article 1

d'approuver la convention de partenariat annexée pour l'accompagnement des communes dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments avec le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne, dans le cadre de la mise en œuvre du programme ACTEE.

Article 2

d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant à signer tout acte et à procéder à toute formalité liée au programme ACTEE.

Pour extrait certifié conforme,
Le président,



Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le : **17 DEC. 2021**
Et publication, affichage ou notification le : **17 DEC. 2021**